Cependant il est encore une chose que je voudrais ajouter à ce propos, c'est qu'avec les balances dont l'on se sert actuellement l'on peut aussi bien se tromper soi-même que de tromper les autres; je n'en veux pour preuve que ce fait-ci que j'ai choisi comme démonstration. Sur un lot de fromage de 42 boîtes provenant d'une fabrique de la province de Québec, j'ai relevé les différences suivantes entre la pesanteur enregistrée sur chaque boîte et les pesanteurs relevées par moi sur chaque fromage.

5 fromages,	pesanteur	enregistrée,		Exacte	Lbs.
7 "	"	marquée en plus,		1 lb. chaque	7
3 "	"	"		2 lbs. "	6
4 "	"	"		3 lbs. "	12
2 "	"	"		4 lbs. "	8
1 "	"	"		5 lbs. "	5
					—
					38 lbs.
5 "	"	marquée en moins,		1 lb. chaque	5
3 "	"	"		2 lbs. "	6
7 "	"	"		4 lbs. "	21
3 "	"	"		4 lbs. "	20
					—
					52 lbs.

Différence de 14 livres au détriment des patrons de cette fabrique.

A mon point de vue, cette question des coupes sur la pesanteur du fromage serait vite réglée si l'on mettait au rancart les balances dont l'on se sert actuellement pour peser le fromage dans plusieurs fabriques et si on les remplaçait par de nouvelles ; non pas par de nouvelles balances communes achetées à vil prix, mais par des balances de toute première qualité.

Messieurs, je voudrais maintenant vous faire part des conclusions auxquelles j'en suis venu après avoir terminé cette enquête ; les voici :

Je suis intimement convaincu que le pesage du fromage, tel que fait actuellement à Montréal par le peseur public est bien fait et que les patrons de fabriques reçoivent pleine et entière justice de cet officier.

Je suis également convaincu que les acheteurs n'ont et n'exercent aucun contrôle sur cet officier en rapport avec sa charge.

Je suis de plus convaincu que les acheteurs n'exercent aucune pression sur cet officier dans le but d'en obtenir quelques avantages ou profits, et cela au détriment des patrons de fromageries.

D'après l'expérience acquise au cours de cette enquête, je puis affirmer, sans crainte de me tromper, que les causes véritables dans les coupes sur la pesanteur du fromage à Montréal, sont dues aux faits suivants :